DANS LE SECRET DES SERVICES

Du même auteur

Essais

1 061 Compagnons. Histoire des Compagnons de la Libération, Paris, Perrin, 2000.
La Campagne d'Italie. Les victoires oubliées de la France, Paris, Perrin, 2002 ; coll. « Tempus », 2007.
Les vaincus seront les vainqueurs. La France en Allemagne, Paris, Perrin, 2004.
Leclerc, Paris, Perrin, 2005.
Foch, Paris, Perrin, 2008.
Le Général Saint-Hillier. De Bir Hakeim au putsch d'Alger, Paris, Perrin, 2009.
La Guerre de l'ombre des Français en Afghanistan, Paris, Fayard, 2011.
La Vérité sur notre guerre en Libye, Paris, Fayard, 2012.
Le Crocodile et le Scorpion. La France et la Côte d'Ivoire, Paris, Éditions du Rocher, 2013.
La Guerre de la France au Mali, Paris, Tallandier, 2014.
Leclerc. Le croisé de la France libre, Paris, Perrin, 2015 ; coll. « Tempus », 2010.
Maréchal Juin, Paris, Tallandier, 2015.
Les Guerriers de l'ombre, Paris, Tallandier, 2017 ; coll. « Points », 2018.
Le Maître du secret. Alexandre de Marenches, Paris, Tallandier, 2018.
Ils étaient 1 038, Paris, Tallandier, 2019.
Français, le monde vous regarde, Paris, Tallandier, 2020.
Dans l'honneur et par la victoire, Paris, Calmann-Lévy, 2021.
Les Guerriers sans nom, Paris, Tallandier, 2021 ; coll. « Points », 2022.
Mathilde Carré alias « La Chatte », Paris, Seuil, 2022.
500 Combattants de la Libération, Paris, Tallandier, 2022.
Petit Louis, Paris, Grasset, 2024 ; coll. « Mon Poche », 2025.

(suite en page 329)

Jean-Christophe Notin

DANS LE SECRET DES SERVICES

Pour la première fois, les dix chefs du renseignement français parlent

TALLANDIER

© Éditions Tallandier, 2026
7, cité Paradis – 75010 Paris
www.tallandier.com

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé
à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.
La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN : 979-10-210-6735-6

À celle qui avait aussi sa part de secret.

Les éclaireurs

Février 2026. Deux micros massifs les séparent. Un journaliste blanchi sous le harnais et un auteur venu évoquer ses accointances avec le monde du renseignement. Au bout de trente-cinq minutes d'un entretien somme toute haletant, la question tombe, grave : « Vous avez tué ? » Elle peut paraître dérangeante, elle est tristement banale. En France. Où, en dépit de nets progrès dans les travaux universitaires comme dans la fiction, les services ne parviennent pas encore à se défaire tout à fait de leur réputation malsaine datant de l'après-guerre. Comment sinon celui qui n'a que raconté ses efforts pour aider la direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE) à mieux connaître la situation en Afrique pourrait-il se voir demander s'il a pu procéder à des éliminations physiques ? Comme si un agent du renseignement était, aussi, forcément, un tueur.

L'échange est caractéristique de la confusion entourant ce monde qui pâtit en France de l'ombre qu'il aime tant. Le secret se révèle à double tranchant, qui facilite le déroulement des opérations nécessaires à la sécurité du pays, mais qui entérine également *de facto* toutes les erreurs, voire les élucubrations que celles-ci suscitent. François Hollande lui-même avait laissé accroire que, sous son quinquennat, la France s'était livrée à des dizaines d'« assassinats ciblés » contre des chefs djihadistes quand il s'agissait d'opérations militaires, menées par

l'armée française, dans le strict respect du droit de la guerre. Sans doute les amateurs de films et de romans d'espionnage seront-ils aussi très déçus d'apprendre qu'en fait les services français ne pratiquent qu'exceptionnellement les si fantasmagoriques « opérations homo* ». Non pas qu'ils en éprouvent quelque réticence que ce soit – ils en entretiennent même le savoir-faire – mais parce que le contexte actuel de la France n'est pas celui d'une guerre, que ses dirigeants sont rétifs à l'idée de passer le restant de leur existence avec des exécutions sur la conscience[1], que pour des missions ne cherchant rien tant que la discrétion, donner la mort peut engendrer bien plus de contrariétés que laisser vivre.

Les lapalissades ont parfois du bon : un service de renseignement, cela sert à renseigner. Mais en l'occurrence, elles obligent à se poser une autre question apparemment tout aussi anodine : qu'est-ce qu'un renseignement ?

Je garde en mémoire la réaction courroucée d'un général que j'avais rencontré lors de ma tournée des Compagnons de la Libération. C'était au mitan des années 1990, je sortais de mes études d'ingénieur, je ne savais à peu près rien sur les armées et les services. Le vieil homme avait eu la mansuétude d'accepter de relire mon tout premier manuscrit. L'une de mes expressions le fit bondir : « Notin, vous avez écrit "service de renseignements" ! » J'avouai que cela me paraissait logique : les Deuxièmes Bureaux de l'époque brassaient forcément plus d'un renseignement… Ce fut comme si j'avais offensé le dieu de l'Intelligence** : « On doit écrire "service de renseignement" ! tonna-t-il. Sans "s". Pour les renseignements, il faut composer le 12 !!! »

---

* Pour homicide.

Les éléments de contexte figureront en notes de bas de page, les notes complémentaires en fin d'ouvrage.

** Traduction anglaise du mot « renseignement ».

Le général voulait me faire comprendre la valeur supérieure du renseignement par rapport à une simple information. Donner l'heure du départ d'un train, c'est informer. Révéler que le train ne partira pas car un mouvement de grève non encore officialisé paralysera la gare, c'est renseigner. Voici le cadre grossièrement défini. Mais quand il s'agit de peindre plus finement le portrait du renseignement, la tâche se complique. Particulièrement en France où la recherche académique sur le sujet est somme toute récente. Il est vrai que les législateurs eux-mêmes, par désintérêt ou par crainte des implications, ont longtemps jugé inopportun de se pencher sur ses enjeux. Le terme « communauté » n'est ainsi apparu qu'en 2009, à l'occasion d'un décret sur le conseil national de défense. Ce fut l'exact décalque de la communauté américaine du renseignement, à la création précipitée par les leçons du 11 Septembre : fin des services travaillant l'un à côté de l'autre, place aux services travaillant les uns pour les autres. Également désireux d'encourager les échanges internationaux, les Américains souhaitèrent alors disposer d'interlocuteurs chez chacun de leurs partenaires pour les questions de renseignement extérieur, intérieur, militaire, douanier, fiscal. En France, six services dits « spécialisés » furent identifiés[2], pas un de plus, afin, tout de même, de ne pas offrir trop de portes dérobées à nos Alliés, et néanmoins adversaires sur bien des plans, au cas où un renseignement ne leur serait pas communicable.

En mai 2013, un rapport de Jean-Jacques Urvoas et Patrice Verchère sur « l'évaluation du cadre juridique applicable aux services de renseignement » initie une révolution. Les deux députés alertent en effet sur le désert normatif dans lequel ces derniers évoluent : leurs activités ne sont pas illégales, mais alégales. Depuis dix ans, un corpus de textes législatifs et réglementaires a donc été échafaudé, dont le socle est la loi Renseignement du 24 juillet 2015. Le véritable an 0 de la

communauté. Les six services spécialisés y voient leur cadre d'action gravé dans le marbre : « Ils ont pour missions, en France et à l'étranger, la recherche, la collecte, l'exploitation et la mise à disposition du Gouvernement des renseignements relatifs aux enjeux géopolitiques et stratégiques, ainsi qu'aux menaces et aux risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation. Ils contribuent à la connaissance et à l'anticipation de ces enjeux ainsi qu'à la prévention et à l'entrave de ces risques et de ces menaces. »

Pour opérer, les services se voient enfin reconnaître le droit de recourir à des « techniques » de renseignement. Traduction : ils peuvent désormais intercepter les conversations téléphoniques, poser des micros dans une chambre d'hôtel ou une balise sous une voiture, copier le contenu d'un ordinateur, en toute quiétude. Mais pas pour n'importe quelle raison. La loi introduit une autre notion qui résonne désormais partout dans les coulisses de la communauté : la « finalité ». Traduction là aussi : pour utiliser une technique, le service doit justifier d'un « intérêt fondamental de la nation » dont la défense lui aura été reconnue. La loi de 2015, qui s'érige en mode d'emploi du renseignement, en détaille sept :

Finalité 1 : L'indépendance nationale, l'intégrité du territoire et la défense nationale.

Finalité 2 : Les intérêts majeurs de la politique étrangère, l'exécution des engagements européens et internationaux de la France et la prévention de toute forme d'ingérence étrangère.

Finalité 3 : Les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France.

Finalité 4 : La prévention du terrorisme.

Finalité 5 : La prévention a) des atteintes à la forme républicaine des institutions, b) des actions tendant au maintien ou à la reconstitution de groupements dissous en application

de l'article L. 212-1, c) des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique.

Finalité 6 : La prévention de la criminalité et de la délinquance organisées.

Finalité 7 : La prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

Les services spécialisés se voient attribuer l'ensemble de ces finalités. La conséquence est à double face : d'un côté, la légalité garantie de leurs opérations ; de l'autre, un contrôle serré par la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)[3] – désormais, le service désireux d'employer une technique doit rédiger une demande, visée tout d'abord par sa hiérarchie ministérielle, envoyée ensuite au Premier ministre, lequel statue après avoir requis l'avis de la CNCTR…

L'accès à la palette complète des finalités vaut un ticket d'admission audit « premier cercle » de la communauté du renseignement. Au gré des textes, quatre nouveaux services ont été intégrés au « second cercle »[4]. « Second » – et non « deuxième » – est employé à dessein. D'autres entités administratives en effet peuvent à l'occasion « faire du renseignement ». Mais les quatre services retenus sont les derniers à ne faire « que » cela. Leur principale différence avec ceux du premier cercle, outre le monopole des relations avec les services étrangers hérité de la création de la communauté, est qu'ils ne se sont vu reconnaître qu'une partie des finalités, en fonction de leurs domaines d'activité. Un décret du 11 décembre 2015 en donne la liste, ainsi que les techniques autorisées, identiques à celles du premier cercle à l'exception des « boîtes noires », c'est-à-dire l'usage d'algorithmes pour traiter des métadonnées (donc pas seulement les données d'une cible identifiée). Là encore, la règle du jeu est précise. Les quatre services du second cercle peuvent traiter des affaires hors de « leurs » finalités,

mais dans ce cas, ils ne sauraient utiliser de techniques – ce qui, dans le monde moderne d'ultracommunication, constitue certes un frein dissuasif.

Les acteurs de la communauté ont donc clairement été identifiés, ainsi que leurs rôles. Pour autant, la notion de renseignement en a-t-elle été clarifiée ? C'est avec cette question en bandoulière que j'ai sollicité les dix chefs de service auxquels il me parut indispensable d'ajouter deux acteurs majeurs de la communauté. Le premier est le conseiller renseignement du président de la République, le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT), dont l'équipe rédige en particulier la Stratégie nationale du renseignement. Document public, celle-ci actualise les défis auxquels la France doit faire face au gré de la marche du monde et fixe six grands axes qui composent une sorte de mantra du renseignement français : « Comprendre les transformations du monde et se préparer aux défis stratégiques », « Placer le renseignement au service de la décision et de l'action », « Partager, coopérer, agir pour notre sécurité en France, en Europe et dans le monde », « Renseigner dans le respect des exigences de l'État de droit », « Mobiliser toutes les technologies nécessaires aux missions du renseignement », « Attirer et promouvoir les compétences au sein de la communauté française du renseignement ».

Le dernier des douze intervenants est en quelque sorte l'entraîneur de la communauté. L'institution qu'il dirige, l'Académie du renseignement, est unique en son genre dans le monde. Elle a vocation à faire des dix services une vraie équipe, où chacun se complète, et non l'agrégat de talents manifestes, mais qui seraient indifférents les uns aux autres[5].

Si bloquer des créneaux dans des agendas tyrannisés par l'actualité ne fut pas toujours aisé, je mentirais si je prétendais avoir dû surmonter des murs de refus. Les esprits retors

en déduiront une manipulation de ma modeste personne. J'y suis habitué. Depuis la parution de *La Guerre de l'ombre des Français en Afghanistan*[6] en 2011, les mêmes me présentent à mots couverts comme un agent de la DGSE sous le prétexte que je serais « trop bien renseigné »[7]. Naguère je m'en vexais. Non pas que l'appartenance à de tels services serait un déshonneur – ce serait même tout le contraire –, mais mes recherches, souvent fastidieuses, s'en trouvaient discréditées. Aujourd'hui, je m'en désole car cela dénote encore une perception anachronique du renseignement où tout donc ne pourrait être que compromission.

Il est beaucoup plus fondé en revanche de s'interroger sur les raisons de l'accord accordé par les patrons du renseignement français. Dans *La Fabrique des agents secrets*[8], j'avais proposé de remplacer les surnoms habituels du siège de la DGSE (« la Boîte », « Mortier ») par « le Monastère », tant la vie à l'intérieur de ces murs s'apparente à celle d'un ordre religieux. Les neuf autres services pourraient se reconnaître dans cette métaphore. Et leur première motivation à témoigner en découle : l'intérieur aspire à être compris par l'extérieur. Outre le désir, égotique, de ne plus voir leur rôle rabaissé à celui de tueurs patentés ou de comploteurs à la solde de l'État, il y va en effet de leur place au sein de la société. Si l'importance première du renseignement n'est pas partagée, comment justifier les 3,4 milliards d'euros qui, en hausse constante, sont versés chaque année à la communauté[9] ?

Mieux être compris a un autre but. Ces dernières années, gâtés par les lois de finances et de programmation militaire, les services ont eu à recruter fortement. La concurrence est parfois vivace puisque tous puisent dans les mêmes viviers d'instituts de sciences politiques, d'écoles d'ingénieurs, d'universités de technologie. Expliquer le renseignement est donc le premier pas à faire en direction des recrues potentielles qui ne lisent pas

toutes John Le Carré ni ne se passionnent pour *Le Bureau des légendes*. L'expliquer mieux, c'est essayer aussi de se garantir que les nouveaux venus ne feront pas demi-tour une fois admis. Le risque est grand si la réalité intra-muros ne correspond pas à l'imaginaire extra-muros. Ainsi des services, comme la DGSE en 2021 et 2022, ont-ils pu être confrontés à des taux élevés de départs au bout de seulement quelques années d'emploi. Or, en dépit de toutes les avancées technologiques, la mémoire des hommes est tout aussi vitale dans le renseignement que celle des ordinateurs. La fidélisation du personnel est donc un enjeu capital.

Toutefois, le caractère inédit de cette chorale à douze voix n'est pas seulement dû à une volonté de mieux se faire connaître. Il est lié à l'urgence. Parce qu'ils agissent à l'avant-garde des intérêts fondamentaux du pays, dans un no man's land où attaques et ripostes sont ourdies dans le silence, parce qu'ils s'échinent à apporter à leurs dirigeants des lumières à nul autre disponibles, les douze sont à double titre des éclaireurs. Et de Balard comme d'Issy, de Malakoff comme d'Ivry, leur message est unanime : face aux menaces en cours et à venir, nombreuses, sourdes, préoccupantes, le renseignement doit être à la fois un glaive et un bouclier.

Nicolas Lerner
Directeur général de la Sécurité extérieure (DGSE)

Une méchante fée a dû se pencher sur le berceau du service de renseignement extérieur français. Peut-être enivrée par l'héritage de l'Histoire, qui ferait que le pays et les compatriotes de Louis XIV et de De Gaulle se doivent d'être respectés, naturellement, sans rien avoir à faire, dans le monde entier, elle aura voué ceux qui sont chargés d'en protéger les intérêts hors de leurs frontières à traîner une mauvaise réputation. Quand bien même un très gros effort a été fourni pour ouvrir, un peu, la citadelle du boulevard Mortier à la connaissance du grand public, chaque épisode de l'actualité où un tampon de la DGSE peut être entraperçu rouvre le robinet au mieux des incompréhensions, au pire des affabulations. Qu'on en juge. En janvier 2026, l'ancien directeur général Bernard Bajolet se voit condamné en première instance à un an de prison avec sursis pour le traitement réservé par ses troupes à un homme d'affaires franco-suisse. En laissant de côté le fond de l'affaire, il fut instructif de relever avec quelle complaisance une partie des médias et des réseaux sociaux appuya la version du plaignant, sans trop s'attarder sur son passé pas tout à fait immaculé, afin de portraiturer la DGSE en une officine sans foi ni loi. Au moins n'y avait-il pas de cadavre dans le placard… L'affaire Anathor, jugée seulement quatre mois plus tard, fut en cela un feu d'artifice. Bref rappel : une cheffe

d'entreprise échappe à un traquenard le 24 juillet 2020. Les commanditaires présumés : les membres d'une loge maçonnique. Les tueurs commissionnés : deux militaires. De la DGSE. N'en jetez plus ! Un romancier n'aurait pu rêver mieux, l'alliance de toutes les officines secrètes au profit d'ambitions privées. La foire est ouverte aux élucubrations sur le secret faisant le plus perdre la raison : les « opérations homo ». Bien sûr, un service de renseignement ne sera jamais totalement à l'abri de dérives personnelles. Mais qu'il ait suffi de l'appartenance à la DGSE de l'équipe chargée des basses œuvres pour jeter le soupçon sur l'ensemble de l'institution en dit long sur les cicatrices laissées par de vieilles affaires. Or les deux hommes étaient agents de sécurité. De la clandestinité, ils ne connaissaient que les voitures des agents venant s'entraîner dans le camp secret de Cercottes auxquelles ils ouvraient la barrière.

« La Boîte », comme l'appellent ceux qui ne veulent pas attirer à eux l'attention en prononçant les quatre lettres, est peut-être condamnée à rester une boîte à fantasmes. L'Histoire y a sa part de responsabilité, qui l'a façonnée différemment par rapport à ses grands homologues étrangers. Le triptyque est ainsi servi par chaque DG lors de ses interventions publiques : la DGSE est un « service spécial », un « service intégré », un « service de renseignement ». Les amateurs de sensations fortes s'arrêtent au premier volet : le « service spécial » recouvre toute la panoplie d'opérations clandestines imaginables (mais uniquement à l'étranger). « Service intégré » signifie que la DGSE a à sa main tous les outils techniques nécessaires pour conduire ses missions[1]. Le dernier volet est négligé. Or, c'est lui qui est essentiel : 99 % du travail de la DGSE consiste à récolter et produire le renseignement qui irriguera les autorités françaises. Sans coup de feu tiré. Sans bombe explosée. Sans chantage ni malversations. Même après une carrière dans la préfectorale et

quatre années à la tête de la direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI), Nicolas Lerner en est devenu en 2024 le plus jeune directeur général. À sa manière d'affirmer que, serviteur de l'État, il réserve à « Mortier », aussi hors normes cette nouvelle affectation soit-elle, le même engagement que lors de ses précédents postes, il n'écorne en rien l'importance de sa structure au sein de l'appareil étatique. Il la replace juste dans le rôle où elle est attendue, avec ce que cela doit et ne doit pas impliquer dans le monde du secret.

Que recouvre selon vous la notion de renseignement ?

Renseigner, c'est avant tout transmettre à nos autorités des éléments d'information, de positionnement, qu'elles ne peuvent pas recueillir par les autres sources à leur disposition, qu'elles soient étatiques, comme les affaires étrangères ou la défense, mais aussi – et c'est un enjeu majeur pour nos services de renseignement – ouvertes, *via* l'actualité immédiate ou les contacts directs qu'elles peuvent elles-mêmes entretenir. Désormais, tous les conseillers entourant le président de la République sont très bien connectés à leurs pairs, à leurs collègues, à tous les cercles de décision, qu'ils soient politiques, diplomatiques ou économiques. Ils croulent sous une information continue, avec un risque permanent d'« infobésité », une information chassant l'autre et la périmant parfois en quelques secondes. Le président lui-même est en adéquation parfaite avec son temps, très connecté, en lien direct et quotidien avec nombre de décideurs. Il échange continuellement avec ses homologues, de nombreux chefs d'entreprise français et étrangers, des chercheurs, etc. Mon rôle n'est donc pas de lui donner ce qu'il peut trouver par lui-même. La DGSE a en revanche pour fonction de se consacrer au « dessous des cartes », que seul un service de renseignement est capable de récupérer. Je fais souvent mienne cette

expression de Richard Moore* en disant que « mon métier, c'est de voler des secrets » – et, à certains égards, le travail d'un service de renseignement extérieur s'apparente en effet à du vol, du vol de secrets. Notre rôle par ailleurs est d'autant plus nécessaire que, pour certains écosystèmes, notamment russe ou chinois, notre dispositif, étatique ou autre, est très mal adapté pour saisir ce qu'il s'y passe en sources ouvertes tant les écosystèmes numériques sont verrouillés. À la DGSE, nous sommes les seuls au sein de l'État à disposer de capacités, techniques ou clandestines, pour y remédier. En synthèse, donc, je dirais que le travail de renseignement est de permettre aux autorités d'avoir accès à ce que tous les autres canaux à leur disposition ne leur ouvrent pas.

En y ajoutant une expertise, je suppose…

Absolument. La DGSE n'est pas qu'un simple diffuseur de renseignement brut – même si c'est son cœur de métier. Elle analyse ce renseignement, le contextualise, en tire des perspectives pour l'action publique au regard notamment des dynamiques géopolitiques et sécuritaires sur lesquelles nous avons développé, au fil des décennies, une remarquable expertise, tant académique que de terrain.

Qu'attendent de vous vos autorités : un éclairage factuel, à courte vue, ou de l'anticipation ?

Les deux, évidemment. Durant mes deux premières années à la tête de « la Boîte », je me suis attaché à faire en sorte que la très bonne réforme initiée fin 2022[2] puisse délivrer encore plus de renseignement exclusif, à haute valeur ajoutée. Une fois la réforme adoptée, il s'agissait en effet d'en assurer le pilotage quotidien, de cadrer les méthodes de travail entre les

* Chef du MI6 (ou Secret Intelligence Servive [SIS]) de 2020 à 2025.

nouveaux centres de missions, les directions capacitaires et les postes*. Avec plus d'entités directement placées sous mon autorité, la mise en place d'un système de collégialité a été rendue nécessaire. Une fois cette phase achevée, et la Direction technique et de l'innovation (DTI) réformée en septembre 2025, j'en ai engagé une seconde, centrée sur le cap stratégique qui devait être celui de la DGSE à l'horizon 2030. Mon service a évidemment une vocation universelle, et ce serait une erreur d'y renoncer car la France a vocation à être un acteur global, à agir à l'échelle de la planète. Nous sommes un membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU, nous avons la dissuasion nucléaire, une longue histoire de puissance, et donc nous avons vocation à intervenir dans les médiations, à tenter de peser au Proche-Orient, en Indo-Pacifique, à porter une certaine vision du monde. Et plus celui-ci se bipolarise, plus il y aura le besoin de cette troisième voie-là. Mais cette vocation universelle doit également se concilier avec la nécessité de se focaliser, de concentrer les moyens et l'attention sur certains enjeux prioritaires, ceux qui, en eux, portent directement atteinte à notre sécurité et à notre souveraineté.

Cette vocation à être universels ne se heurte-t-elle pas en effet à la puissance actuelle de la France et de ses services qui ne peuvent s'investir de la même manière dans tous les sujets ?

Absolument, et c'est pourquoi, après un travail de plusieurs mois, j'ai été conduit à définir une série de priorités stratégiques pour l'ensemble du service, priorités sur lesquelles nous avons vocation à concentrer notre action car certaines menaces portent directement atteinte à nos intérêts. La DGSE a certes pour mission d'éclairer les autorités sur les crises dans le monde. Mais toutes ne concernent pas la France, même si

* Antennes de la DGSE à l'étranger.

elles concernent des régions francophones, même si les pays impliqués sont importants en population ou en superficie. Des choix sont indispensables, notamment à l'égard de l'Est, car nous ne pouvons écarter l'hypothèse qu'un jour nous nous trouvions en confrontation plus forte avec la Russie. Qui comprendrait que nous n'y consacrions pas des moyens croissants, pour à la fois suivre la menace, tout faire pour éviter un conflit, mais aussi s'y préparer si nous devions y être contraints ? Ce travail d'identification des menaces directes sur notre sécurité a été achevé début 2026 et, depuis lors, nous nous attachons à monter en puissance dans la prise en compte spécifique de ces menaces.

Cela représente une matrice à combien d'entrées ?

Trois séries d'axes principaux ont été définies. Ils ont vocation à être suivis de manière prioritaire d'ici l'année 2030. L'essentiel des moyens nouveaux que nous accorde le budget de l'État – qui continueront à augmenter dans le cadre de la loi de programmation militaire 2030 – y seront consacrés, en plus de ceux que je vais dédier, de manière croissante, à la transformation numérique du service.

Bien entendu, vous allez nous indiquer de quelles menaces il s'agit…

Oui, prenez des notes [rires] ! Le détail de ces priorités est évidemment classifié. Pour autant, sans surprise, la prise en compte de la menace russe, dans toutes ses dimensions, y figure évidemment en bonne place, vous vous en doutez…

Ces menaces sont-elles inspirées du Plan national d'orientation du renseignement [PNOR] ?*

Oui. Mais le PNOR, qui oriente l'action de toute la communauté du renseignement, est tout de même très vaste. Dans les responsabilités spécifiques qui sont les miennes, et en lien avec mes autorités, j'ai estimé nécessaire de dégager trois séries de menaces prioritaires qui nécessitent une concentration de moyens, dans la durée.

Après trois années à la tête de la DGSE, avez-vous le sentiment que c'est ce qui est attendu de votre part ? Sous la pression des événements, vos autorités ne réclament-elles pas plutôt du renseignement factuel, moins ambitieux, à court terme : « Allô, la DGSE, que se passe-t-il à tel endroit ? »

Je craignais davantage que la DGSE soit utilisée comme un outil de *debunk* permanent qu'elle ne l'est en réalité. Il y a eu en effet un gros travail de pédagogie ces dernières années sur ce que les services peuvent apporter et ce à quoi ils ne peuvent pas servir – et j'y ai pris ma part. Et puis, pour ce qui concerne l'actualité immédiate, les ministres et autres responsables ont accès à un ensemble pléthorique de sources d'information, de sites de *debunk*, etc. Ils n'ont pas vraiment besoin de nous pour cela désormais, et c'est tant mieux ! Bien sûr, lorsqu'un drame survient quelque part, l'assassinat d'un de nos compatriotes par exemple, nous nous mobiliserons pour savoir s'il était ciblé en tant que Français ou pas, cela fait partie du dessous des cartes et donc de notre métier. Ce qui m'a été donné comme mandat

* Ce document classifié détaille les enjeux prioritaires qui figurent dans la Stratégie nationale du renseignement, feuille de route des services de renseignement élaborée par la Coordination nationale du renseignement et de la lutte antiterroriste, et, elle, rendue publique.

en arrivant – me concentrer sur la Boîte, sur du renseignement à haute valeur ajoutée, plus que sur l'analyse et sur le suivi d'actualité – est aujourd'hui admis et entériné. Nous sommes moins attendus sur les questions purement analytiques, et c'est une bonne chose, car beaucoup au sein de l'État peuvent le faire à notre place. Notre ligne, c'est d'apporter de la plus-value en renseignement pour comprendre ce que l'information continue ne peut pas couvrir. Prenons par exemple les négociations entre Russes, Ukrainiens et Américains qui se sont tenues à Genève. Ce n'est pas le travail de la DGSE que de dire, heure par heure, les desiderata des uns et des autres. En revanche, nous allons chercher sur un moyen terme à cadrer le positionnement des Russes, leurs lignes rouges, les concessions qu'ils semblent prêts à faire, ce sur quoi ils ne céderont pas, les divergences au sein de leur système, aussi, les acteurs sur lesquels il faut s'appuyer. Là, nous sommes vraiment dans la logique d'éclairer nos autorités.

Comment s'opèrent vos échanges avec celles-ci ?

J'ai bien sûr, à mon niveau, des contacts quotidiens, sept jours sur sept, avec les plus hautes autorités de l'État et leurs collaborateurs, notamment le chef d'état-major particulier [CEMP] ou la directrice de cabinet de la ministre des Armées, le Quai d'Orsay, de nombreux ambassadeurs… Mais grâce à la réforme que nous avons conduite, tous les échelons du service sont en contact continu avec leurs correspondants directs au sein de l'État, et donc en prise beaucoup plus étroite avec nos commanditaires. Je reviens par exemple d'une tournée au Moyen-Orient. Aujourd'hui, le centre de missions ANMO [Afrique du Nord – Moyen-Orient] est connecté en direct à la conseillère ANMO du président de la République, aux équipes de la direction ANMO du Quai, aux ambassadeurs de la région. Je veux naturellement être informé de la teneur

de leurs échanges, mais j'estime que ce n'est ni à moi, ni au SGAS [Secrétariat général pour l'analyse et la stratégie], créé par la réforme, ni à personne d'autre de s'ériger en interface quotidienne entre mes collaborateurs et le reste de l'État. Ce qui est vrai pour le Quai d'Orsay l'est également pour un nombre croissant de structures institutionnelles, comme le ministère de l'Économie et ses dépendances. La DGSE est beaucoup plus « connectée » au reste de l'État qu'il y a quelques années. Tout le monde y gagne : les attentes de nos commanditaires sont exprimées au bon niveau et les circuits d'échange raccourcis.

N'y a-t-il pas un risque que vos services reçoivent directement leurs orientations de l'extérieur de la DGSE ?

Non, je vous rassure, la DGSE reste une structure très hiérarchisée où toutes les orientations sont données par le directeur général. Mais restons sur la zone du Proche et du Moyen-Orient. Une fois par semaine, un déjeuner est organisé autour de la conseillère du président de la République. C'est la conseillère stratégique du centre de missions qui s'y rend. Personnellement, mon emploi du temps ne me permettrait pas de le faire. Elle me demande des orientations si nécessaire, me rend compte systématiquement des échanges qui s'y déroulent, du souhait de nos autorités, sollicite *ex post* mes arbitrages. J'ai bien sûr le contact direct avec la conseillère si besoin, mais nous avons déconcentré le rapport quotidien avec les autorités. Second exemple : la protection économique. Aujourd'hui, notre centre de missions dédié est en lien direct avec le ministère de l'Économie, et cela marche remarquablement bien. Je reçois un compte rendu précis, j'oriente, je traite aussi à mon niveau quand c'est nécessaire. Je pense que c'est la meilleure manière de procéder. Ce fut l'objet de mon tout premier message au personnel, le premier jour de mon mandat. Je leur ai dit : Peu importe le nombre de notes que nous produisons. Je ne les

féliciterai pas parce qu'ils ont écrit vingt pages sur le système industriel russe, car dix-neuf et demie d'entre elles pourraient l'être par les observateurs de la société russe ou par les spécialistes qui courent les plateaux télé. Nous aussi, nous avons des gens brillantissimes qui pourraient écrire sur l'écosystème de la Russie un rapport hyper bien pensé, mais tant pis. Ce n'est pas ça, notre boulot. Notre boulot, c'est de dire ce que Poutine a dans la tête, de renseigner sur qui pense quoi autour de lui, sur les éléments qui peuvent les conduire à assouplir leurs positions à notre égard, etc.

Jusqu'à récemment, la DGSE était critiquée pour le nombre pléthorique de ses notes de renseignement [appelées les « jaunes »], cela fait tout de même un sacré changement…

J'ai assumé d'affirmer à mon arrivée que nous écririons moins, que nos notes seraient moins longues. Les trois quarts d'entre elles font une page ou deux, maximum, en étant plus resserrées sur le renseignement. Les discussions que j'ai pu avoir avec mes homologues britanniques ou australiens m'ont beaucoup inspiré en la matière. Quand j'étais encore DGSI, Moore – encore lui ! –, qui prenait ses fonctions, m'avait affirmé que son boulot, c'était de refaire du Secret Intelligence Service [SIS] un service clandestin spécial. Il m'avait dit : « Moi, je donne du brut. Aux autorités d'en faire ce qu'elles veulent. » Le système britannique est certes différent du nôtre, avec une instance analytique qui coiffe l'ensemble de ses services de renseignement, mais à la DGSE, j'ai acquis la conviction que c'est cela que les autorités attendent, c'est là que réside notre plus-value. C'est donc sur la production de renseignement brut que je fais porter tous les efforts.

Cela suppose-t-il qu'en interne vous avez relancé les manœuvres clandestines et mis de côté le travail d'analyse géopolitique ?

Relancer n'est pas le bon terme, car la DGSE n'a jamais cessé d'agir ! Mais il est vrai que je m'attache à tout faire pour protéger et développer encore nos capacités d'acquisition clandestine du renseignement. Sur le plan technique, par exemple, et en étant très schématique, le modèle de la DGSE était d'intercepter, dans le cadre prévu par la loi, puis de stocker, et ensuite, dans le cadre des autorisations légales qui nous sont accordées, d'exploiter. Les contraintes, notamment du chiffrement, font que nous passons de plus en plus à une logique de ciblage. En effet, l'essentiel des communications interceptées est désormais chiffré. Il nous faut donc concevoir des manœuvres plus complexes, individualisées, tournées vers des personnes, des systèmes, et c'est ce à quoi vise la réforme récente de la DTI en 2025 pour que, grossièrement, ce soit la recherche du renseignement qui pilote les services techniques. Schématiquement, nous sommes passés d'une logique de capacité à une logique de cible. Les nouvelles structures sont concentrées sur des types de cibles et se dotent chacune des capacités nécessaires pour remplir les objectifs qui leur sont assignés.

Opérez-vous un semblable changement de paradigme dans le renseignement humain ?

Comment rester clandestin dans le monde aujourd'hui ? C'est une question qui préoccupe l'ensemble de mes homologues. Les attentes en renseignement vont croissant dans ce monde en pleine évolution, le travail se complexifie pour nos agents sur le terrain qui se trouvent physiquement de plus en plus exposés. Autrefois, une accusation d'espionnage par un pays se réglait par le dialogue. Aujourd'hui, elle se règle comme au Mali par

la détention d'un des nôtres* ou l'incarcération d'une personne présentée comme l'une de nos sources en Azerbaïdjan**. Il faut donc assumer que protéger notre clandestinité nécessitera des manœuvres d'un type nouveau, souvent plus complexes. Nous y œuvrons quotidiennement.

Quel bilan tirez-vous de la réforme ?

La réforme de 2022, très bien pensée à l'initiative de mon prédécesseur, est une excellente réforme. Bien sûr, si j'avais été en responsabilité, peut-être aurais-je fait différemment sur un ou deux points. Mais, outre le fait que c'était une réforme majeure, et donc parfois « traumatisante » pour certaines structures, je n'ai pas souhaité rouvrir le sujet à mon arrivée car j'adhère pleinement à sa philosophie et ses principes. Au bout de trois ans de mise en application, sa pertinence et son efficacité ont fait leur démonstration. La réforme a libéré les énergies. Elle nous permet aujourd'hui de traiter avec une attention égale, une même créativité, un même engagement, l'ensemble des sujets sur lesquels nous sommes attendus. Elle a eu aussi un effet, je trouve, très inspirant. Parce qu'en fait, elle a en quelque sorte instauré, avec les centres de missions, sept « mini-laboratoires » de la DGSE qui, dans les instances aujourd'hui collégiales que j'ai mises en place, rendent compte, avec le respect du principe d'en connaître, des avancées et des difficultés rencontrées, dont d'autres vont ensuite s'inspirer. Je

* Le 14 août 2025, Yann V. fut arrêté par l'Agence nationale de la sécurité d'État sous le motif qu'il aurait participé à la préparation d'un coup d'État. L'affaire est survenue seulement huit mois après la libération de quatre autres membres de la DGSE, détenus eux plus d'une année au Burkina Faso. Il est gracié le 13 août 2026 et libéré immédiatement après.

** Arrêté en 2023 pour espionnage, l'homme d'affaires Martin Ryan a été condamné à dix ans de prison le 17 mars 2026.

suis très heureux de cette réforme intelligente et très fier des cadres et des agents qui la font vivre.

Vous avez créé une structure chapeautant les centres de missions ? L'idée de la réforme n'était-elle pas de leur donner beaucoup plus d'autonomie ?

Non, aucune structure chapeautant les centres de missions n'a été créée ! Ce dont j'ai ressenti le besoin à mon arrivée, c'est de structurer la comitologie : avec un nombre plus important de structures qui me sont directement rattachées, il nous fallait renforcer le suivi transversal de notre activité – ce qui est désormais chose faite. Les chefs de centre de missions, je crois, apprécient le contact direct qu'ils peuvent avoir avec mon adjoint et moi. En découlent une validation rapide de leurs opérations, une prise en compte rapide par le DG des problématiques des sept centres de missions et demi – j'ajoute le cyber, qui n'est pas un centre de missions, mais que nous traitons comme tel. C'est réactif, rapide, créatif. L'effet d'émulation est certain. Cette reforme a eu un autre aspect positif, en mettant la recherche de renseignement au cœur de notre action, et les capacités [donc DRO (direction de la Recherche et des Opérations, également apparue avec la réforme) et DTI] au service des centres de missions. Il me semble que c'est vraiment une réussite avec par ailleurs, sur le plan des RH, des profils techniques de la DTI qui ont accédé à des postes généralistes. J'y suis très attentif. Plusieurs très hauts cadres de ces centres de missions viennent ainsi de la DTI. Ils favorisent cette articulation et la conception de manœuvres plus complexes, ou mieux articulées, main dans la main avec les directions capacitaires.

N'y avait-il pas la crainte, au lancement de la réforme, que les centres de missions prennent trop d'autonomie ?

Nous avions identifié plusieurs points de vigilance. Le premier, c'était de voir l'émergence de sept « mini-DGSE » avec, en particulier, leurs propres règles RH. Immanquablement, les gens se regardent et se disent que dans tel autre centre, l'avancement semble plus rapide, etc. Il est capital de veiller au maintien d'un certain nombre de règles communes dans la construction des carrières. Un autre point de vigilance était de ne pas rester « la tête dans le guidon » des missions, de garder le recul nécessaire pour se demander encore et toujours pourquoi nous les mettons en œuvre, pourquoi nous prenons des risques. Dit autrement, nous ne pouvons pas par exemple réfléchir isolément à la Russie ou à la Chine, sans nous pencher sur l'interaction entre ces deux pays. De même, nous ne pouvons nous interroger sur l'Afrique sans analyser le comportement qu'y adoptent tous les compétiteurs étrangers, Russie, Chine, pays du Golfe, Turquie… Or, l'organisation en centres de missions peut parfois nous détacher de ces grandes dynamiques mondiales. Comme il n'est pas question de recréer des silos*, le SGAS a récupéré ce rôle de pilotage stratégique, qui ne doit pas consister à remettre un étage hiérarchique au-dessus des centres de missions, mais à voir comment le DG peut garder une vision dynamique sur le monde et les interactions entre puissances.

* Expression très usitée dans les services de renseignement pour qualifier des organisations travaillant chacune de leur côté, la coordination ne s'effectuant qu'au sommet de la hiérarchie.

Notes

Les éclaireurs, p. 9

1. Car toute décision de cet ordre ne peut être prise qu'au plus haut sommet de l'État (président de la République ou Premier ministre).

2. Arrêtée en fait depuis 2007, la liste comprend trois services du ministère de la Défense (DGSE, DRSD, DRM), un de l'Intérieur (DGSI), deux de l'Économie et des Finances (DNRED et Tracfin). « Ces services, *dixit* le décret en Conseil d'État n° 2014-474 du 12 mai 2014, forment avec le coordonnateur national du renseignement et l'Académie du renseignement la communauté française du renseignement. »

3. Son nom changea à l'occasion, elle qui, depuis sa création en 1991 (soit avant même celle de la communauté), était assignée au contrôle des « interceptions de sécurité ».

4. Un décret du 11 décembre 2015 en donne la liste avec les finalités de chacun, ainsi que les techniques autorisées. Celles-ci sont les mêmes que celles du premier cercle à l'exception des « boîtes noires », c'est-à-dire l'usage d'algorithmes pour traiter des métadonnées (pas seulement donc les données d'une cible identifiée), à l'origine uniquement dans le cadre de la lutte antiterroriste, étendue en 2024, puis en mai 2026, aux ingérences étrangères, aux menaces pour la Défense nationale, ainsi qu'à la criminalité et la délinquance organisées. À noter que le décret n° 2015-1639 énumère également les autres services de la Justice, de l'Intérieur, des Armées pouvant avoir accès à des techniques en fonction de leurs missions (qui ne sont pas du renseignement).

5. Notons que depuis 2014, la communauté du renseignement compte un treizième membre, l'inspection des services, actuellement dirigée par Jérôme Léonnet, ancien directeur général adjoint de la Police nationale.

6. *La Guerre de l'ombre des Français en Afghanistan*, Paris, Fayard, 2011.

7. Dernier exemple en date : l'universitaire Damien Van Puyvelde, pour expliquer son récent livre *DGSE, une brève histoire du renseignement français* (Nouveau Monde, 2026), a tenu à le distinguer des « histoires autorisées du style de ce que Jean-Christophe Notin fait avec, voire pour, la DGSE » (*Conflits*, juin 2026). Il ne

m'a jamais rencontré, ne l'a jamais demandé, ignore donc tout de ma manière de travailler, mais se permet quand même de me qualifier d'agent de la DGSE (car écrire « pour » elle, c'est être son agent).

8. *La Fabrique des agents secrets*, Paris, Tallandier, 2024.

9. Et encore faut-il y ajouter le montant des fonds spéciaux, à peu près 80 millions d'euros. Sa répartition est tenue secrète, mais la DGSE arrive en tête avec quelques dizaines de millions.

Nicolas Lerner
Directeur général de la Sécurité extérieure
(DGSE), p. 17

1. Ce qui n'est pas le cas par exemple pour la CIA et le MI6 (qui doivent respectivement recourir à la NSA et au GCHQ).

2. Elle a principalement visé à faire disparaître la direction du Renseignement qui était la colonne vertébrale du service et à mettre sur pied des centres de missions, dédiés à des thématiques (contre-terrorisme, contre-prolifération, sécurité économique) et à des secteurs géographiques (Afrique du Nord et Moyen-Orient, Europe, Chine), avec l'idée de rapprocher la recherche du renseignement et son exploitation.